

CONGRÈS

L'association Nous Aussi a fêté son dixième anniversaire

Judi soir, une cérémonie était organisée à la mairie pour marquer le cinquième congrès et le dixième anniversaire de l'association Nous Aussi. Il s'agit d'une association française de personnes handicapées intellectuelles qui a été créée en 2002 afin de leur permettre d'affirmer, en France et en Europe, leur droit à prendre part aux décisions qui les concernent. Cédric Mametz, président, a pris la parole : « *Nous Aussi répond plus que jamais à sa mission d'être la voix de toutes les personnes handicapées intellectuelles, elle veut être leur porte-parole. Nous sommes à la veille de notre congrès ici à Hazebrouck, il aura pour thème "Mes droits, mes préoccupations".* »

Treize adhérents à Hazebrouck

L'association est dirigée par et pour les personnes handicapées intellectuelles. Celles-ci vivent en famille, en autonomie ou en foyer de vie. Quelle que soit leur condition, il est important qu'elles choisissent elles-mêmes leur projet de vie. Elles sont accompagnées dans leur parcours par des établissements, des structures comme les Papillons blancs et des associations d'insertion par le travail. L'objectif est d'être au plus près des préoccupations des personnes handicapées et de répondre à leurs demandes.

Nous Aussi compte trois cent quatre-vingt-un adhérents et vingt-deux délégations locales en France, dont celle d'Hazebrouck avec treize



Cédric Mametz, président, a présenté l'association Nous Aussi dont c'était le cinquième congrès.

adhérents, présidée par Jean-Noël Lenglard. Corinne Clermont, vice-présidente de l'association, s'est rendue récemment au Parlement européen pour s'exprimer devant les députés à propos de l'accessibilité au vote, au moment des élections, quand il est important de pouvoir comprendre les programmes des candidats. « *Nous sommes*

fiers de voir qu'ils se défendent et défendent les autres », a souligné une maman d'handicapé intellectuel. ■ A. D. (CLP)

► **Vendredi et hier, des peintures réalisées par des personnes handicapées ont été exposées à l'espace Flandre. Des sujets comme le travail, la retraite, la solitude ont été abordés lors de tables rondes. Un moment festif a clos le congrès pour fêter le dixième anniversaire de l'association.**

KILOMÈTRES À PIED

Haz-Rando, un club qui marche avec ses cinquante et un adhérents

L'assemblée générale de l'association Haz-Rando a eu lieu samedi après-midi, à la Maison des associations, en présence de Pascal Decoopman, adjoint aux sports. La réunion était animée par Joël Veit, président du club depuis sa création en 2007.

Fonctionnement du club.- Haz-Rando compte cinquante et un adhérents, soit dix de plus que l'an dernier. Le club est affilié à la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP). L'association propose chaque samedi après-midi, deux parcours, l'un de quinze kilomètres, pour les plus aguerris, l'autre de douze kilomètres.

Trois grandes randonnées sont organisées dans l'année : le Marabouts, quarante-deux kilomètres au mois de mai, les Douze Monts, début juillet, et les trente-cinq kilomètres d'Hazebrouck, fin août.

L'année 2012.- Le bilan de l'année est bon. Le premier groupe a effectué huit cent vingt-deux kilomètres durant l'année et le deuxième, six cent trois. Le club a participé à la fête du Sport de la commune le 9 juin et, pour l'ensemble des sorties, la météo a été plutôt clémente. Par ailleurs, Joël Veit et Françoise Marcotte, la trésorière, ont suivi une formation « immatriculation-tourisme » qui permet d'organiser des séjours de randonnée.

Les projets.- Joël Veit et Dominique David, animateur, suivront une formation « rando-santé ». Celle-ci permet d'organiser des randonnées adaptées à ceux qui marchent moins loin, moins vite et moins longtemps. Le club pourra ouvrir un nouveau parcours pour ces derniers, soit le samedi après-midi, soit un autre jour de la semaine. ■

► **Site Internet :**
hazrando.pagesperso-orange.fr.



Joël Veit est le président de l'association depuis sa création en 2007.

PLUIE

Le niveau de certains cours d'eau élevé



Les pluies tombées sur la Flandre dans la nuit de samedi à hier, qui se sont prolongées hier matin à certains endroits, ont provoqué une hausse importante du niveau de certains cours d'eau, particulièrement du côté de Steenvoorde, du mont des Cats ou encore d'Arnèke. Dans cette commune, le niveau de la Peene Becque (notre photo) était très élevé. À l'heure où nous mettions sous presse, aucun cas d'inondation n'était toutefois à déplorer. ■

RECRUTEMENT

Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) sont des femmes et des hommes qui, en parallèle de leur vie de famille, de leur activité professionnelle ou de leurs études, ont un engagement citoyen au service de la population. Ils gardent une disponibilité suffisante pour pouvoir répondre immédiatement à tout appel émis par le centre d'incendie et de secours dont ils dépendent. Formés de manière régulière, les SPV assurent tous les types de missions inhérentes au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il faut :

- habiter à moins de cinq minutes d'un centre d'incendie et de secours (CIS) ;
- être âgé de 16 ans au moins (une

autorisation parentale sera demandée pour les mineurs) ;

- s'engager à exercer son activité de SPV avec responsabilité, discrétion et obéissance ;
- remplir les conditions d'aptitude physique et médicale ;
- jouir de ses droits civiques et avoir un casier judiciaire vierge ;
- être à jour dans ses vaccinations, y compris l'hépatite B.

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher du chef de centre de secours dont dépend sa commune. Il saura les recevoir et leur apporter toutes les informations indispensables. ■

► **Renseignements sur** www.sdis59.fr.